

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES COMMERCIALES D'ANGERS

Établissement d'enseignement supérieur technique privé

**DIPLÔME DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES COMMERCIALES D'ANGERS
GRADE DE MASTER**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 443-2, L 641-5 et D. 612-34 ;
Vu le décret n° 2001-295 du 4 avril 2001 portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion ;
Vu l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique reconnus par l'État ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2017 modifié autorisant l'établissement à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2017 relatif à la liste des diplômes conférant le grade de master ;
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé né le 21 avril 1993 à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94), a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme de l'École Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers.

Le Diplôme de l'École Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers

est délivré, au titre de l'année universitaire 2016/2017, à M. John COLLINS
à qui est conféré le grade de master.

Fait à Angers, le 30 janvier 2018

Le Titulaire

n°17-443

Le Directeur général
de l'École Supérieure des Sciences
Commerciales d'Angers



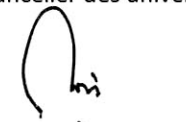
Samir AYOUB

Le Président du jury



Alexandre STEYER

Le Recteur d'académie,
Chancelier des universités



William MAROIS

